ARTIAS Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale

Veille

Synthèse des travaux législatifs fédéraux

Objets traités en session et objets en cours

Vous trouverez dans ce document tous les objets traités en session ainsi que les objets en cours divisés par thèmes. Les modifications adoptées et les objets terminés/liquidés des sessions antérieures se trouvent dans les documents thématiques séparés (archives) >> voir en page 24.

Mise à jour et complétée par Camille Zimmermann, juriste

Etat au 25 mars 2024

Avertissement
Ce document aborde les travaux en cours dans le domaine social. Il se concentre sur les domaines d'activités de l'Artias et en particulier sur les thèmes ayant une influence sur l'aide sociale ordinaire.

CONTENU

Objets traités en session **4**

Objets en cours **7**

Aide sociale **7**

Pauvreté **7**

Salaire minimum **7**

Assurance-maladie **8**

Primes d'assurance-maladie : propositions visant à baisser leur montant **8**

Frein aux coûts **10**

AVS – Prévoyance prof. **10**

Assurance-vieillesse et survivants **10**

Prestations complémentaires **11**

Assurances sociales - autres **12**

Assurance-invalidité **12**

Assurance-chômage **12**

Familles **13**

Proches aidants – soins de longue durée **13**

Assurance maternité **14**

Prise en charge extrafamiliale **15**

Migration **16**

Loi sur les étrangers et l'intégration **16**

Asile **18**

Autres thèmes **18**

Politique du logement **18**

Endettement **20**

Pouvoir d'achat **21**

Droit du travail **22**

Formation professionnelle et continue **23**

Assurance perte de gain en cas de maladie **23**

Archives des objets adoptés et liquidés/terminés **24**

Objets traités en session		
Aide sociale	**Objets**	**Stade**
Pauvreté	Motion 23.4454 Stocker. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.	Transmise à la commission compétente (CSEC-E) par le CE pour examen préalable le 14.03.2024.
	Motion 23.4450 Revaz. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.	Adoptée le 14.03.2024 par le CN. L'objet est transmis au CE.
Salaire minimum	Motion 22.4175 Funiciello. Instaurer un salaire minimum sans plus attendre !	Rejetée le 28.02.2024 par le CN. L'objet est définitivement liquidé.
Assurance maladie	**Objets**	**Stade**
Primes d'assurance-maladie	Initiative cantonale 21.322 Vaud. Modifier la LAMal de sorte que les cantons qui le souhaitent puissent créer par voie législative une institution cantonale chargée de fixer et de percevoir les primes et de financer l'intégralité des coûts à la charge de l'AOS.	Le CN refuse de donner suite le 05.03.2024. L'objet est définitivement liquidé.
AVS et LPP	**Objets**	**Stade**
Assurance-vieillesse	Motion 24.3004 CSSS-N. Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien.	Adoptée le 07.03.2024 par le CN. L'objet est transmis au CE.
	Postulat 23.4326 CSSS-N. Transformer l'allocation pour impotent en une allocation de prise en charge des personnes âgées. Nécessité de réformer le système et possibilités de mise en œuvre.	Adopté le 14.03.2024 par le CN. L'objet est définitivement adopté.
Prestations complémentaires	**Objets**	**Stade**
Prestations complémentaires à l'AVS/AI	Motion 23.4327 CSSS-N. Obligation pour les héritiers de restituer des prestations conformément à l'article 16a LPC.	Rejetée le 07.03.2024 par le CN. L'objet est définitivement liquidé.

Objets traités en session		
Assurances sociales - Autres	**Objets**	**Stade**
Assurance-invalidité	Motion 21.4089 Lohr. Améliorer l'intégration sur le lieu de travail. Les employeurs doivent aussi pouvoir déposer des demandes visant à adapter l'environnement de travail.	Adoptée le 05.03.2024 par le CE. L'objet est définitivement adopté.
Assurance maternité	Initiative cantonale 22.301 Vaud. Modification de la LAPG dans le but de permettre aux femmes présentant des complications importantes suite à l'accouchement de prolonger leur congé de maternité au prorata de la durée de leur hospitalisation.	Le CN refuse de donner suite le 29.02.2024. L'objet est définitivement liquidé.
Famille	**Objets**	**Stade**
Proches aidants	Postulat 23.4333 CSSS-E. Définir un statut de proche aidant pour pouvoir développer une stratégie de soutien au niveau fédéral.	Adopté le 05.03.2024 par le CE. L'objet est définitivement adopté.
Migration	**Objets**	**Stade**
Loi sur les étrangers et l'intégration LEI	Motion 22.4148 Widmer. Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire.	Rejetée le 27.02.2024 par le CN. L'objet est définitivement liquidé.
	Initiative parlementaire 21.504 CIP-N. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'art. 50 LEI en cas de violence domestique.	Traitement des divergences par le CE le 28.02.2024 L'objet retourne au CN.
Autres thèmes	**Objets**	**Stade**
Politique du logement	Motion 23.4237 Flach. Pour des loyers plus transparents lors de la conclusion de nouveaux contrats de bail.	Rejetée le 28.02.2024 par le CN. L'objet est définitivement liquidé.
	Motion 23.3781 Dandrès. Crise du logement, évacuations de locataires et sans-abrisme. Pour une stratégie nationale.	Rejetée le 13.03.2024 par le CN. L'objet est définitivement liquidé.
	Initiative parlementaire 22.488 Marra. Introduction d'une trêve hivernale. Personne ne devrait dormir hors d'un chez-soi l'hiver.	Le CN refuse de donner suite le 05.03.2024. L'objet est définitivement liquidé.

Objets traités en session		
Autres thèmes	**Objets**	**Stade**
Politique du logement	Motion 22.4549 Dandrès. Protéger les locataires contre les loyers abusifs en période d'inflation.	Rejetée le 12.03.2024 par le CN. L'objet est définitivement liquidé.
	Initiative parlementaire 22.309 Genève. Pour limiter le droit des bailleurs de résilier le contrat de bail dans le cas de personnes âgées de plus de 65 ans.	Le CN refuse de donner suite le 05.03.2024. L'objet est définitivement liquidé.
Pouvoir d'achat	Postulat 23.3570 Bendahan. Greedflation. Pour un mécanisme de protection contre l'enrichissement par pure avidité de certains acteurs qui augmentent sans justifications les prix et accentuent les crises du pouvoir d'achat.	Rejeté le 13.03.2024 par le CN. L'objet est définitivement liquidé.
	Motion 22.3767 Bendahan. Introduire un mécanisme de "chèque fédéral" pour protéger les ménages de la baisse du pouvoir d'achat.	Rejetée le 28.02.2024 par le CN. L'objet est définitivement liquidé.
Endettement	Motion 24.3000 CAJ-E. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital.	Adoptée le 13.03.2024 par le CE. L'objet est transmis au CN.
	Initiative cantonale 23.303 Genève. Pour lutter contre la spirale d'endettement. Modifier la législation fédérale, de sorte que les directives relatives au minimum insaisissable par l'office des poursuites incluent la charge de l'impôt de l'année en cours.	Le CE refuse de donner suite le 13.03.2024. L'objet est transmis au CN.
	Initiative parlementaire 22.439 Amoos. Prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu.	Le CE refuse de donner suite le 14.03.2024. L'objet est définitivement liquidé.
	Postulat 23.4216 Roduit. Protégeons partout en Suisse les personnes à risque de pauvreté et de surendettement.	Rejeté le 14.03.2024 par le CN. L'objet est définitivement liquidé.
Droit du travail	Postulat 22.4444 Marti. Transparence des salaires dans les offres d'emploi. Essai pilote scientifique.	Rejeté le 12.03.2024 par le CN. L'objet est définitivement liquidé.

Objets en cours			
Aide sociale	**Pauvreté**		
	Motion 23.4454 Stocker. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.		
	CE	**14.03.2024**	Transmis à la commission compétente (CSEC-E) pour examen préalable.
	CF	**21.02.2024**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**21.12.2023**	Motion 23.4454 Stocker. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.
	Motion 23.4450 Revaz. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.		
	CN	**14.03.2024**	Adoption. L'objet est transmis au CE.
	CF	**21.02.2024**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**21.12.2023**	Motion 23.4450 Revaz. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale.
	Salaire minimum		
	Motion 22.4175 Funiciello. Instaurer un salaire minimum sans plus attendre !		
	CN	**28.02.2024**	Rejet. L'objet est définitivement liquidé.
	CF	**23.11.2022**	Propose de rejeter la motion
	Motion	**29.09.2022**	Motion 22.4175 Funiciello. Instaurer un salaire minimum sans plus attendre !

Assurance-maladie			
	Primes d'assurance-maladie : propositions visant à baisser leur montant		
	Initiative cantonale 21.322 Vaud. Modifier la LAMal de sorte que les cantons qui le souhaitent puissent créer par voie législative une institution cantonale chargée de fixer et de percevoir les primes et de financer l'intégralité des coûts à la charge de l'AOS		
	CN	**05.03.2024**	Refus de donner suite. L'objet est définitivement liquidé.
	CE	**08.03.2023**	Refus de donner suite. L'objet passe au CN.
	CSSS-E	**14.02.2023**	Rapport.
	Initiative cantonale	**29.10.2021**	21.322 Initiative cantonale VD. Il s'agit d'offrir la possibilité aux cantons qui le souhaitent de créer une institution cantonale chargée de fixer et de percevoir les primes et de financer l'intégralité des coûts à la charge de l'AOS (caisse unique).
	Initiative cantonale 22.321 Genève. Pour une indexation des primes d'assurance aux coûts de la santé		
	CE	**18.12.2023**	Refus de donner suite. L'initiative est transmise à la CSSS-N.
	CSSS-E	**07.11.2023**	Rapport.
	Iv.ct.	**22.09.2022**	Argumentant que les primes augmentant plus rapidement que les coûts de la santé, le Canton de Genève demande à ce que les premières soient indexées sur les seconds.
	21.067 Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect (modification de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie)		
	CE	**29.09.2023**	Le CE adopte définitivement le contre-projet. Il rejette l'initiative.
	CN	**29.09.2023**	Le CN adopte définitivement le contre-projet. Il rejette l'initiative.
	CE	**21.09.2023**	Adhésion.
	CN	**14.09.2023**	Adhésion à la proposition du CE.
	CE	**13.09.2023**	Il reste une divergence. Les prestations ne devraient plus être remboursées par l'assurance obligatoire des soins si une évaluation basée sur des éléments objectifs et concrets a démontré que ces prestations ne sont pas ou plus efficaces, adéquates ou économiques. Mais il ne doit pas être obligatoire de confier cette évaluation à des tiers indépendants selon la Chambre des cantons, contrairement à ce que veulent le Conseil fédéral et le National.
	CN	**31.05.2023**	Divergences. (Contre-projet). Le CN rejoint le CE sur la question des tarifs et abandonne aussi la liberté de contracter concernant les analyses de laboratoire. Par contre, le CN maintient sa position selon laquelle le CF peut avoir des compétences subsidiaires supplémentaires en matière de convention tarifaire avec les hôpitaux et veux pouvoir déléguer la vérification technique des prestations médicales à des tiers indépendants.

Assurance-maladie	**CE**	**14.03.2023**	Divergences. (Contre-projet). Des divergences subsistent en matière de tarifs dans le domaine ambulatoire et stationnaire. En ce qui concerne les analyses de laboratoire, le CE refuse la liberté de contracter préconisée par le CN. Enfin, le CE se prononce pour le principe de proportionnalité dans la vérification technique des prestations médicales qui ne répondent plus aux critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité et refuse de déléguer cette tâche à des tiers indépendants.
	CE	**26.09.2022**	Prolongation de délai jusqu'au 21.11.2023 (Initiative pour un frein aux coûts)
	CSSS-E	**06.09.2022**	Rapport.
	CN	**01.06.2022**	Le CN soutien le projet du CF et rejette l'initiative.
	CF	**10.11.2021**	Message du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral rejette l'initiative pour un frein aux coûts et adopte le contre-projet indirect. L'initiative propose de lier l'évolution de la hausse des primes aux salaires et le contre-projet de définir des objectifs quant à cette hausse.
	Initiative populaire	**10.11.2021**	Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire « pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »
	21.063 Initiative populaire et contre-projet indirect. Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes).		
	CE	**13.09.2023**	Rejet de l'initiative populaire.
	CN	**12.09.2023**	Adhésion au contre-projet. Le peuple doit encore se prononcer.
	CE	**30.05.2023**	Divergences (contre-projet). Le CE veut alléger les obligations des cantons, pour des coûts supplémentaires de 356 millions de francs pour les cantons.
	CN	**28.02.2023**	Entrée en matière sur le contre-projet.
	CE	**30.11.2022**	Rejet de l'initiative populaire et refus d'entrer en matière sur le contre-projet
	CN	**16.06.2022**	Décision modifiant le contre-projet. Le CN veut obliger les cantons à consacrer un montant minimal à la réduction des primes, ainsi qu'un montant maximal. Les frais s'élèveraient à 1,3 milliards pour la Confédération et 906 milliards pour les cantons.
	CN	**16.06.2022**	Rejet de l'initiative populaire.
	CF	**17.09.2021**	Message et contre-projet indirect. Le contre-projet prévoit de lier la contribution minimale de chaque canton versée à titre de réductions de primes à un pourcentage des coûts de la santé.
	CF	**17.09.2021**	Projet d'arrêté fédéral.
	Dépôt de l'initiative	**23.01.2020**	Initiative demandant que les primes à la charge des assurés-e-s ne dépassent pas 10% du revenu disponible.
	Motion 23.3920 Weichelt. Assurance-maladie. Mettre fin au système antisocial de la prime par tête.		
	CF	**30.08.2023**	Propose le rejet de la motion.
	Motion	**16.06.2023**	Demande à ce que les primes LAMal soient fixées en fonction du revenu et de la fortune

Ass.-maladie	**Frein aux coûts**		
	22.062 Objet du Conseil fédéral. LAMal. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet).		
	CN	**28.09.2023**	Décision modifiant le projet. L'objet passe au CE.
	Objet du CF	**07.09.2022**	22.062 Objet du Conseil fédéral. Le CF propose une modification de la LAMal visant à freiner la hausse des coûts de la santé
AVS – Prévoyance prof.	**Assurance-vieillesse et survivants**		
	Postulat 23.4326 CSSS-N. Transformer l'allocation pour impotent en une allocation de prise en charge des personnes âgées. Nécessité de réformer le système et possibilités de mise en œuvre.		
	CN	**14.03.2024**	Adoption. L'objet est définitivement adopté.
	CF	**29.11.2023**	Propose de rejeter le postulat.
	Postulat	**27.10.2023**	Postulat 23.4326 CSSS-N. Transformer l'allocation pour impotent en une allocation de prise en charge des personnes âgées. Nécessité de réformer le système et possibilités de mise en œuvre.
	Motion 24.3004 CSSS-N. Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien.		
	CN	**07.03.2024**	Adoption. L'objet passe au CE.
	CF	**21.02.2024**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**18.01.2024**	Motion 24.3004 CSSS-N. Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien
	Motion 23.3239 Mettler. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.		
	CN	**14.12.2023**	Adoption. La motion est transmise à la CSSS-E.
	CF	**24.05.2023**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**16.03.2023**	Motion 23.3239 Mettler. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.
	Motion 23.3212 Rieder. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.		
	CE	**06.06.2023**	Transmis à la CSSS-E pour examen préalable.
	CF	**24.05.2023**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**16.03.2023**	Motion 23.3212 Rieder. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.

AVS – Prévoyance prof.	**Assurance-vieillesse et survivants**		
	Initiative populaire 22.054 Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes).		
		03.03.2024	Rejet en votation populaire.
	CE	**16.06.2023**	Adoption (vote final). Le CE rejette l'initiative. L'objet va passer en votation populaire.
	CN	**16.06.2023**	Adoption (vote final). Le CN rejette l'initiative.
	CN	**13.06.2023**	Adhésion. (rejet de l'initiative) et n'entre pas en matière sur le contre-projet.
	CN	**05.06.2023**	Renvoi à la commission.
	CE	**15.03.2023**	Rejet (décision conforme au projet). Le CN doit encore se prononcer.
	CF	**22.06.2022**	Message et rapport.
	Initiative populaire	**16.06.2021**	Dépôt de l'initiative populaire « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) ». Il s'agit d'augmenter l'âge de la retraite.
	Initiative populaire 22.043: « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) ».		
		03.03.2024	Adoptée en votation populaire.
	CE	**17.03.2023**	Adoption (vote final). Le CE rejette l'initiative. L'objet va passer en votation populaire.
	CN	**17.03.2023**	Adoption (vote final). Le CN rejette l'initiative.
	CE	**15.03.2023**	Adhésion
	CN	**14.12.2022**	Rejet, décision conforme au projet d'arrêté fédéral.
	CF	**25.05.2022**	Projet d'arrêté fédéral proposant de rejeter l'initiative.
	Initiative populaire	**25.05.2021**	Dépôt de l'initiative populaire « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) ».
PC	**Prestations complémentaires à l'AVS/AI**		
	Motion 23.4327 CSSS-N. Obligation pour les héritiers de restituer des prestations conformément à l'article 16a LPC		
	CN	**07.03.2024**	Rejet. L'objet est définitivement liquidé.
	CF	**29.11.2023**	Propose d'accepter la motion.
	Motion	**27.10.2023**	Motion 23.4327 CSSS-N. Obligation pour les héritiers de restituer des prestations conformément à l'article 16a LPC.

Assurances sociales - autres		
Assurance-invalidité		
Motion 21.4089 Lohr. Améliorer l'intégration sur le lieu de travail. Les employeurs doivent aussi pouvoir déposer des demandes visant à adapter l'environnement de travail.		
CE	**05.03.2024**	Adoption. L'objet est définitivement adopté.
CN	**14.09.2023**	Adoption. L'objet passe au CE.
CF	**17.11.2021**	Propose de refuser la motion.
Motion	**27.09.2021**	Motion 21.4089 Lohr. Améliorer l'intégration sur le lieu de travail. Les employeurs doivent aussi pouvoir déposer des demandes visant à adapter l'environnement de travail.
Assurance-chômage		
Initiative parlementaire 20.406 Silberschmidt, les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage.		
CN	**28.09.2023**	Prorogation du délai imparti jusqu'à la session d'automne 2025.
CSSS-E	**31.08.2021**	Adhésion.
CSSS-N	**18.08.2023**	Communiqué de presse.
CSSS-N	**05.11.2020**	Donner suite.
Initiative parlementaire	**12.03.2020**	Initiative parlementaire 20.406, les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage.

Familles			
	Proches aidants – soins de longue durée		
	Postulat 23.4333 CSSS-E. Définir un statut de proche aidant pour pouvoir développer une stratégie de soutien au niveau fédéral.		
	CE	**05.03.2024**	Adoption. L'objet est définitivement adopté.
	CF	**24.01.2024**	Propose de rejeter le postulat.
	Postulat	**08.11.2023**	Postulat 23.4333 CSSS-E. Définir un statut de proche aidant pour pouvoir développer une stratégie de soutien au niveau fédéral.
	Initiative parlementaire 12.409 Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches		
	CN	**28.09.2023**	Prorogation du délai imparti jusqu'à la session d'automne 2025.
	CSSS-E	**09.08.2021**	Adhésion.
	CN	**19.06.2015**	Adhésion.
	CE	**16.03.2015**	Suspension.
	CSSS-N	**24.05.2013**	Donner suite.
	Iv. pa.	**14.03.2012**	Initiative parlementaire 12.409 Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches. Projet visant à modifier la LAI de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 % au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Familles	Assurance maternité		
	22.301 Iv. ct. VD. Modification de la LAPG dans le but de permettre aux femmes présentant des complications importantes suite à l'accouchement de prolonger leur congé de maternité au prorata de la durée de leur hospitalisation.		
	CN	**29.02.2024**	Refus de donner suite. L'objet est définitivement liquidé.
	CE	**06.06.2023**	Refus de donner suite. Le Conseil des Etats se prononce en faveur de la motion 23.3015 CSSS-E, qui reprend l'objectif de la présente initiative cantonale.
	CSSS-E	**14.02.2023**	Rapport.
	Initiat. cantonale - VD	**26.10.2022**	Iv. ct. VD 22.301. Modification de la LAPG dans le but de permettre aux femmes présentant des complications importantes suite à l'accouchement de prolonger leur congé de maternité au prorata de la durée de leur hospitalisation.
	23.3015 Motion CSSS-E. Prendre en considération de façon appropriée dans le congé et l'allocation de maternité l'hospitalisation de longue durée des mères juste après l'accouchement.		
	CSSS-N	**16.11.2023**	Rapport.
	CE	**06.06.2023**	Adoption, la motion passe au CN
	CF	**19.04.2023**	Propose d'accepter la motion.
	Motion	**15.02.2023**	Motion 23.3015 CSSS-E. Prendre en considération de façon appropriée dans le congé et l'allocation de maternité l'hospitalisation de longue durée des mères juste après l'accouchement. Il s'agit d'offrir aux mères hospitalisées une prolongation de l'allocation de maternité de façon analogue à la prolongation de l'allocation de maternité en cas d'hospitalisation prolongée du nouveau-né.

Familles	Prise en charge extrafamiliale		
	Initiative parlementaire 21.403 CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles.		
	CN	**01.03.2023**	Décision conforme au projet 2. Arrêté fédéral sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance.
	CN	**01.03.2023**	Décision modifiant le projet 1 : Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance, LSAcc (Diminution du budget)
	CF	**15.02.2023**	Avis du Conseil fédéral
	CSEC-N	**14.12.2022**	Rapport.
	CSEC-E	**29.03.2021**	Adhésion.
	CSEC-N	**18.02.2021**	Décide d'élaborer un projet d'acte.
	Iv. pa.	**18.02.2021**	Initiative parlementaire 21.403 CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles. Il s'agit d'offrir un financement durable de l'accueil extra-familial pour les enfants.

Migration	Loi sur les étrangers et l'intégration		
	Motion 22.4148 Widmer. Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire.		
	CN	**27.02.2024**	Rejet. L'objet est liquidé.
	CF	**16.11.2022**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**29.09.2022**	Motion 22.4148 Widmer. Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire.
	Initiative parlementaire 21.504 CIP-N. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique.		
	CE	**28.02.2024**	Divergences. Le CE propose de supprimer l'un des indices que les autorités compétentes pourraient prendre en compte afin d'établir l'existence de violence domestique, soit celui de la confirmation de la nécessité d'un conseil, d'une prise en charge ou d'une protection par un service spécialisé dans la violence domestique (art.50 al.2 ch.2). Le CE estime notamment que cela pourrait conduire à des abus dans la délivrance des permis de séjour. Par ailleurs, il souhaite également que l'absence de prise en compte des critères d'intégration pendant 3 ans, dans l'hypothèse où une autorisation de séjour est prolongée pour des raisons personnelles majeures, soit supprimée (art. 50, al.2bis). Le CE estime que cela pourrait engendrer une injustice envers d'autres groupes de personnes soumis à la LEI.
	CN	**19.12.2023**	Décision conforme au projet.
	CF	**29.11.2023**	Avis.
	CIP-N	**12.10.2023**	Rapport.
	CIP-N	**14.11.2022**	Procédure de consultation.
	CIP-E	**10.01.2022**	Adhésion.
	CIP-N	**05.11.2021**	Décision d'élaborer un projet d'acte.
	Iv.Pa.	**05.11.2021**	21.504 CIP-N. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique. Il s'agit de citer dans la loi à titre d'exemple les indices de violence domestique.

Migration	**Initiative parlementaire 20.451 Marti. La pauvreté n'est pas un crime.**		
	CE	**12.06.2023**	Adhésion le 12.06.2023 par le CE. Un projet de loi doit être élaboré par la CIP-N
	CIP-E	**21.02.2023**	Rapport.
	CN	**21.09.2022**	Donné suite. L'initiative passe au Conseil des Etats.
	CIP-N	**01.07.2022**	Rapport.
	CIP-E	**16.11.2021**	Ne pas donner suite.
	CIP-N	**27.05.2021**	Donné suite.
	Iv. Pa.	**18.06.2020**	20.451 Marti. La pauvreté n'est pas un crime. Interdire la révocation des autorisations de séjour ou d'établissement, en raison d'un recours à l'aide sociale, pour les personnes ayant séjourné plus de 10 ans en Suisse et qui ne sont pas responsables de leur indigence.
	Objet du CF 22.067. LEI. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse		
	CN	**19.12.2023**	Adhésion au renvoi au Conseil fédéral.
	CE	**12.09.2023**	Renvoi au Conseil fédéral.
	CE	**05.06.2023**	Renvoi à la commission.
	CN	**16.03.2023**	Décision modifiant le projet.
	Objet du CF	**19.10.2022**	Objet du CF 22.067. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse (FF 2022 2707)
	Initiative parlementaire 19.464 Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.		
	CIP-E	**25.06.2021**	Donné suite.
	CN	**08.06.2021**	Donné suite. L'initiative passe au Conseil des Etats.
	CIP-CN	**15.04.2021**	Rapport.
	CIP-CE	**09.11.2020**	Ne pas donner suite.
	CIP-CN	**13.08.2020**	Donné suite.
	Iv. pa.	**21.06.2019**	19.464 Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.

Migration	**Asile**		
	Initiative cantonale 23.301 Genève. Pour une protection renforcée des réfugiés mineurs non accompagnés jusqu'à l'âge de 25 ans.		
	CE	**18.12.2023**	Refusé de donner suite. L'initiative est transmise à la CIP-N.
	CIP-E	**20.11.2023**	Rapport.
	Iv.Ct.	**03.02.2023**	Demande à ce que les RMNA soient encadrés jusqu'à l'âge de 25 ans.
Autres thèmes	**Politique du logement**		
	Motion 23.4237 Flach. Pour des loyers plus transparents lors de la conclusion de nouveaux contrats de bail.		
	CN	**28.02.2024**	Rejet. L'objet est définitivement liquidé.
	CF	**29.11.2023**	Propose d'accepter la motion.
	Motion	**28.09.2023**	Motion 23.4237 Flach. Pour des loyers plus transparents lors de la conclusion de nouveaux contrats de bail.
	Motion 23.3781 Dandrès. Crise du logement, évacuations de locataires et sans-abrisme. Pour une stratégie nationale.		
	CN	**13.03.2024**	Rejet. L'objet est définitivement liquidé.
	CF	**23.08.2023**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**15.06.2023**	Motion 23.3781 Dandrès. Crise du logement, évacuations de locataires et sans-abrisme. Pour une stratégie nationale.
	Initiative parlementaire 22.488 Marra. Introduction d'une trêve hivernale. Personne ne devrait dormir hors d'un chez-soi l'hiver.		
	CN	**05.03.2024**	Refus de donner suite. L'initiative est définitivement liquidée.
	CAJ-N	**16.11.2023**	Rapport.
	Iv.Pa.	**08.12.2022**	Initiative parlementaire 22.488 Marra. Introduction d'une trêve hivernale. Personne ne devrait dormir hors d'un chez-soi l'hiver.
	Motion 22.4549 Dandrès. Protéger les locataires contre les loyers abusifs en période d'inflation.		
	CN	**12.03.2024**	Rejet. L'objet est définitivement liquidé.
	CF	**15.02.2023**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**16.12.2022**	Motion 22.4549 Dandrès. Protéger les locataires contre les loyers abusifs en période d'inflation.

Autres thèmes	**Motion 22.4448 Engler. Droit du bail. Augmenter la sécurité juridique**		
	CN	**12.12.2023**	Adoption. L'objet est transmis au CF.
	CE	**28.09.2023**	Adoption. La motion passe au CN.
	CAJ-N	**26.10.2023**	Rapport.
	CE	**28.09.2023**	Adoption.
	CAJ-E	**26.06.2023**	Rapport.
	CE	**16.03.2023**	Transmis à la commission compétente pour examen préalable.
	CF	**01.02.2023**	Propose d'accepter la motion.
	Motion	**15.12.2022**	Motion 22.4448 Engler. Droit du bail. Augmenter la sécurité juridique. Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet fixant le rendement net admissible pour les immeubles d'habitation ou à usage commercial.
	22.309. Initiative cantonale GE. Pour limiter le droit des bailleurs de résilier le contrat de bail dans le cas de personnes âgées de plus de 65 ans		
	CN	**05.03.2024**	Refus de donner suite. L'objet est définitivement liquidé.
	CE	**31.05.2023**	Refus de donner suite. Fin des discussions au CE, l'initiative est transmise à la CAJ-N.
	CAJ - E	**17.04.2023**	Rapport.
	Initiative cant. - GE	**23.02.2022**	22.309. Iv. ct. GE. Pour limiter le droit des bailleurs de résilier le contrat de bail dans le cas de personnes âgées de plus de 65 ans

Autres thèmes	Endettement		
	Motion 24.3000 CAJ-E. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital.		
	CE	**13.03.2024**	Adoption. L'objet est transmis au CN. Le Conseil a par contre refusé de donner suite à l'initiative cantonale 23.303 Genève (voir ci-dessous) qui traite du même sujet, notamment parce que la motion permet à l'administration fédérale de régler la question du calcul différencié en droit de la famille (status quo en matière de fixation de contributions d'entretien).
	CF	**21.02.2024**	Propose d'accepter la motion.
	Motion	**09.01.2024**	Motion 24.3000 CAJ-E. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital.
	Initiative cantonale 23.303 Genève. Pour lutter contre la spirale d'endettement. Modifier la législation fédérale, de sorte que les directives relatives au minimum insaisissable par l'office des poursuites incluent la charge de l'impôt de l'année en cours.		
	CE	**13.03.2024**	Refus de donner suite. La motion est transmise au CN.
	CAJ-E	**09.01.2024**	Rapport.
	Motion	**06.03.2023**	Initiative cantonale 23.303 Genève. Pour lutter contre la spirale d'endettement. Modifier la législation fédérale, de sorte que les directives relatives au minimum insaisissable par l'office des poursuites incluent la charge de l'impôt de l'année en cours.
	Postulat 23.4216 Roduit. Protégeons partout en Suisse les personnes à risque de pauvreté et de surendettement.		
	CN	**14.03.2024**	Rejet. L'objet est définitivement liquidé.
	CF	**15.11.2023**	Propose d'accepter le postulat.
	Postulat	**28.09.2023**	Postulat 23.4216 Roduit. Protégeons partout en Suisse les personnes à risque de pauvreté et de surendettement.
	Initiative parlementaire 22.439 Amoos. Prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu.		
	CE	**14.03.2024**	Refus de donner suite. L'initiative est définitivement liquidée.
	CER-E	**25.01.2024**	Rapport.
	CN	**15.03.2023**	Donné suite. L'initiative passe au CE.
	CER-N	**09.01.2023**	Rapport.
	Iv. pa.	**16.06.2022**	Initiative parlementaire 22.439 Amoos. Prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu.

Autres thèmes	**Initiative parlementaire 18.430 Hêche. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers.**		
	CE	**20.12.2023**	Prolongation du délai jusqu'à la session d'hiver 2025.
	CAJ-N	**12.10.2023**	Rapport
	CAJ-E	**11.11.2021**	Rapport.
	CAJ-N	**14.11.2019**	Donner suite.
	CAJ-E	**17.05.2019**	Donner suite.
	Iv.pa.	**11.06.2018**	Demande une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers contenues dans la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.
	Motion 21.3426 Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite.		
	CN	**16.03.2023**	Adoption. La motion passe au CE.
	CF	**19.05.2021**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**19.03.2021**	Motion 21.3426 Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite.
	Pouvoir d'achat		
	Postulat 23.3570 Bendahan. Greedflation. Pour un mécanisme de protection contre l'enrichissement par pure avidité de certains acteurs qui augmentent sans justifications les prix et accentuent les crises du pouvoir d'achat.		
	CN	**13.03.2024**	Rejet. L'objet est définitivement liquidé.
	CF	**23.08.2023**	Propose de rejeter la motion.
	Postulat	**04.05.2023**	Postulat 23.3570 Bendahan. Greedflation. Pour un mécanisme de protection contre l'enrichissement par pure avidité de certains acteurs qui augmentent sans justifications les prix et accentuent les crises du pouvoir d'achat.
	Motion 22.3767 Bendahan. Introduire un mécanisme de "chèque fédéral" pour protéger les ménages de la baisse du pouvoir d'achat.		
	CN	**28.02.2024**	Rejet. L'objet est définitivement liquidé.
	CF	**24.08.2022**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**16.06.2022**	Motion 22.3767 Bendahan. Introduire un mécanisme de "chèque fédéral" pour protéger les ménages de la baisse du pouvoir d'achat

Autres thèmes	Droit du travail		
	Postulat 22.4444 Marti. Transparence des salaires dans les offres d'emploi. Essai pilote scientifique.		
	CN	**12.03.2024**	Rejet. L'objet est définitivement liquidé.
	CF	**15.02.2023**	Propose de rejeter le postulat.
	Postulat	**15.12.2022**	Postulat 22.4444 Marti. Transparence des salaires dans les offres d'emploi. Essai pilote scientifique.
	Objet du Conseil fédéral 22.045. Organisation internationale du Travail : Convention no. 190 et Rapport sur la Déclaration de son centenaire		
	CN	**12.12.2023**	Adhésion. L'objet est renvoyé au Conseil fédéral.
	CE	**25.09.2023**	Renvoi au Conseil fédéral. Le CE demande un rapport complémentaire pour savoir quelles dispositions de la Convention no 190 de l'OIT sont directement applicables et lesquelles le sont indirectement. Par ailleurs, le CE demande qu'une procédure de consultation publique soit menée.
	CN	**12.12.2022**	Divergences. Le CN propose d'entrer en matière et d'adhérer au projet.
	CE	**19.09.2022**	Ne pas entrer en matière.
	CF	**18.05.2022**	Message concernant l'approbation de la convention no 190 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et Rapport sur la déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.
	18.455 Initiative parlementaire Grossen. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties.		
	CE	**12.06.2023**	Adhésion. Un projet de loi doit être élaboré par la CSSS-N
	CSSS-E	**18.04.2023**	Rapport.
	CN	**14.09.2022**	Donné suite
	CSSS-N	**19.05.2022**	Rapport
	CSSS-E	**10.11.2021**	Ne pas donner suite
	CSSS-N	**15.11.2019**	Donné suite
	Iv. Pa	**27.09.2018**	18.455 Initiative parlementaire Grossen. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties. Le statut d'indépendant ne doit plus être déterminé par les tribunaux ou les autorités d'exécution, mais également par la volonté des parties contractantes.

Autres thèmes			
	Motion 21.3944 Hess. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal.		
	CN	**04.05.2023**	Adoption. L'objet passe au CE.
	CF	**08.09.2021**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**18.06.2021**	Motion 21.3944 Hess. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal. Le CF est chargé de prévoir des sanctions en cas de non-respect de la norme constitutionnel prévoyant un salaire égal pour un travail égal (art. 8 al. 3 Cst.).
	16.442 Initiative parlementaire Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail.		
	Services du Parl.	**29.08.2023**	Publication de propositions dans la FF 2023 2217
	CN	**30.09.2022**	Prolongation de délai jusqu'à la session d'automne 2024.
	CER-N	**05.05.2022**	Rapport.
	CER-E	**21.08.2020**	Adhésion.
	CN	**07.05.2019**	Donné suite.
	CER-N	**26.02.2019**	Rapport.
	CER-E	**22.01.2018**	Ne pas donner suite.
	CER-N	**20.02.2017**	Donné suite.
	Iv. Pa	**09.06.2016**	16.442 Initiative parlementaire Dobler.
	Formation professionnelle et continue		
	Motion 23.3699 Maret. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail.		
	CE	**28.09.2023**	Adoption. L'objet passe au CN.
	CF	**30.08.2023**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**15.12.2021**	Motion 23.3699 Maret. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail.
	Assurance perte de gain en cas de maladie		
	Motion 21.4209 Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie.		
	CN	**14.09.2023**	Adoption. L'objet passe au CE.
	CF	**24.11.2021**	Propose de rejeter la motion.
	Motion	**30.09.2021**	Motion 21.4209 Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie.

Archives des objets adoptés et liquidés/terminés

>> Pour accéder aux archives des objets, cliquez sur le thème souhaité en bleu (redirection vers le site de l'Artias)

❖ **Aide sociale**

- Conséquences des inégalités en Suisse
- Etat de l'aide sociale
- Imposition de l'aide sociale
- Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse
- Jeunes adultes à l'aide sociale
- Loi-cadre relative à l'aide sociale
- Naturalisation facilitée pour les mineurs à l'aide sociale
- Pauvreté
- Revenu de base inconditionnel

❖ **Assurances sociales :**

- Assurance-chômage
- Assurance-invalidité
- Assurance-maladie
- Assurance maternité (voir sous Famille)
- Assurance-vieillesse et survivants
- Prestations complémentaires
- Prévoyance professionnelle
- Prestations transitoires pour les chômeurs âgés

❖ **Assurance – généralités :**

- Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales
- Programme de stabilisation 2017-2019 (LPGA)

❖ **Autres thèmes :**

- Bourses d'études
- Code civil (successions - en lien avec les thèmes traités par l'Artias)
- Crédit à la consommation
- Droit du travail
- Endettement
- Formation : compétences de base
- Loi Covid-19
- Loi sur le contrat d'assurance
- Loi sur l'égalité
- Loi sur les marchés publics
- Lutte contre le travail au noir
- Politique du logement

❖ **Familles :**

- Accueil extra-familial
- Allocations familiales
- Assurance maternité
- Congé de paternité
- Entretien de l'enfant
- Frais de garde
- Proches aidants - soins de longue durée

❖ **Migration :**

- Admissions provisoires
- Asile
- Examen global des sans-papiers
- Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse
- Libre circulation des personnes
- Loi sur les étrangers et l'intégration
- Renvoi des criminels étrangers

IMPRESSUM ARTIAS

Publication
Uniquement en ligne
Accès libre
Reproduction autorisée en citant la source

Mise en page et gestion web
Sonia Frison

Rédaction
Camille Zimmermann

Lectorat
Paola Stanić et Sonia Frison

Editrice
Artias
Association romande et tessinoise
des institutions d'action sociale
Rue des Pêcheurs 8
1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 557 20 66

info@artias.ch
www.artias.ch
www.guidesocial.ch

IBAN CH45 0900 0000 1000 2156 5